



Programme de Développement Agricole et Rural 2014-2020

APCA

Compte – rendu Engagements annuels 2014

avec la contribution financière du Compte d'Affectation
Spéciale Développement Agricole et Rural (CASDAR)

Personne en charge du dossier : Mikaël NAÏTLHO
Contact téléphonique : 01 53 57 10 81
Contact mail : mikael.naitlho@apca.chambagri.fr

Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture
Pôle Innovation Développement Compétences
9, avenue George V 75008 PARIS

Signature du Président :

Mai 2015

SOMMAIRE

1. Note de synthèse de réalisation	4
1. 1. Faits marquants du contexte de l'année 2014 ayant influencé la conduite du programme en 2014 par rapport au prévisionnel	4
1. 2. Réalisations et résultats importants obtenus en 2014.....	7
1. 3. Moyens humains et financiers mis en œuvre.....	20
1. 4. Gouvernance et pilotage du programme	25
2. Tableaux de compte rendu des travaux réalisés par action élémentaire	27
3. Editions DARWIN certifiées.....	28
3. 1. Liste des conventions du programme	28
3. 2. Liste des actions et opérations du programme	28
3. 3. Comptes de réalisation.....	28
3. 4. Listes de tous les agents ayant participé au programme	28
4. Autres justificatifs certifiés	29
4. 1. Méthode de calcul des coûts et d'imputation des charges indirectes.....	29
4. 2. Méthode d'enregistrement du temp de travail des agents engagés dans la programme	29
ANNEXES	30
Livrables exemplaires	30

L'élaboration de ce document a été assurée avec la contribution de chacun des pilotes d'actions mentionnés dans les documents.

1. NOTE DE SYNTHÈSE DE RÉALISATION

1. 1. FAITS MARQUANTS DU CONTEXTE DE L'ANNÉE 2014 AYANT INFLUENCÉ LA CONDUITE DU PROGRAMME EN 2014 PAR RAPPORT AU PRÉVISIONNEL

- **Contexte externe de l'action de développement du réseau des Chambres d'agriculture**

La première année de la programmation 2014-2020 a été marquée par le développement de l'agroécologie, activement portée par le Ministère de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt (MAAF), ainsi que par de fortes évolutions réglementaires tant au niveau national (loi d'avenir, politique de l'installation, mise en place de la transition énergétique ou encore la réforme territoriale), qu'européen (définition tardive des modalités de la nouvelle PAC). La prise en compte de ces évolutions a eu une incidence forte en particulier sur les travaux de l'**AE1** « Stratégie, pilotage et management de l'exploitation ».

La Loi d'Avenir : l'agroécologie au cœur du développement agricole

Le parlement a adopté le 11 septembre 2014 la loi d'Avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt, qui place définitivement l'agroécologie au cœur des pratiques innovantes. La loi crée un nouvel outil de mise en dynamique collective des agricultures : les Groupements d'Intérêts Economiques et Ecologiques (GIEE), avec une mission singulière confiée aux Chambres d'Agriculture en matière de capitalisation des productions de ces GIEE. La mise en œuvre de cette mission a fait l'objet de travaux spécifiques dans le cadre de l'**AE6** « Métiers, compétences et organisation ».

Réforme de la PAC : un processus long et complexe

La nouvelle programmation de la Politique Agricole Commune a fortement marqué l'année 2014, avec l'adoption en décembre 2013 d'un règlement de transition prévoyant la mise en œuvre des principales mesures de la PAC, en attendant l'application de la réforme à partir du 1er janvier 2015. Les travaux de l'**AE1** ont été ajustés afin d'accompagner l'appropriation des mesures de la PAC au fur et à mesure de leur parution.

Parallèlement, la régionalisation de la gestion des fonds européens (FEADER) modifie les modalités de financement des projets collectifs, ce qui a eu un impact sur l'**AE5** « Création de valeurs sur les territoires ».

Rénovation de la politique d'installation : assurer la relève agricole

Le MAAF a souhaité revoir le dispositif d'installation français, afin de le mettre en liaison avec le nouveau Plan de Développement Rural 2014-2020.

Les propositions concernant le dispositif d'installation ont été adoptées par une nouvelle instance, le CNIT (comité national de l'installation et de la transmission). Elles visent à d'atteindre 3 objectifs :

- Encourager l'installation
- Guider les jeunes vers de l'installation aidée (60% actuellement en 2014)
- Simplifier les démarches d'accès au dispositif d'installation aidée.

L'appui à l'accompagnement de nouveau dispositif avait été anticipé dans le cadre de l'**AE1**.

Transition énergétique : "Faire de la France la nation de l'excellence environnementale"

La Conférence environnementale s'est déroulée du 27 au 28 novembre 2014 à Paris. Placée sous le signe de la transition énergétique et de la préparation de la Conférence Paris Climat 2015, elle a permis de lancer les chantiers ambitieux pour faire de la France la nation de l'excellence environnementale. La nouvelle mission nationale sur la méthanisation au sein de l'**AE5** « Création de valeurs dans les territoires » s'inscrit directement dans cette dynamique.

Partenariat Européen pour l'Innovation : les réseaux au service de l'innovation agricole

L'année 2014 a été marquée par le début de mise en œuvre du Partenariat Européen pour l'Innovation à travers la finalisation des programmes de développement ruraux et les premiers appels à projets Horizon 2020. Les travaux de l'**AE6** ont contribué à mieux faire connaître ces nouveaux dispositifs, bien que le retard pris dans la mise en œuvre de l'animation nationale PEI ait impacté les actions prévues.

Agroéquipement : la technologie au service de l'agroécologie

Le rapport publié en juin 2014 par la commission de l'agriculture du développement rural du parlement européen met en avant l'importance du domaine de l'agroéquipement et notamment de l'agriculture de précision dans le cadre du projet agroécologie. Il a contribué à repréciser le programme de travail de l'**AE4** « Agroéquipement ».

Gestion de la ressource en eau

Les travaux pour la préparation de la version 2 du Plan Ecophyto ont démarré en juin 2014. Le rapport parlementaire a été publié le 23 décembre 2014 et le MAAF s'en est saisi début 2015. L'**AE2** « Systèmes de production doublement performants » a été mise à contribution afin de valoriser les productions de la première programmation pour la préparation de la deuxième.

Le contentieux opposant la France et l'Union Européenne à propos de l'application de cette directive s'est poursuivi durant l'année 2014. En mai 2014, le 5^e programme d'actions nitrates est entré en application, avec un volet relatif aux capacités de stockage. Le MAAF et le MEDDE engagent en 2014 un processus de reconnaissance des outils de calculs de doses d'azote existants, pour que les outils reconnus soient en phase avec la méthode de l'équation bilan développée par le COMIFER.

Réforme territoriale

La nouvelle carte de France à 13 régions a été adoptée le 25 novembre 2014, et le projet de loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), a été déposé le 18 juin 2014, et adopté par le Sénat le 27 janvier 2015.

Les Chambres d'Agriculture vont en conséquence se réorganiser autour des 13 nouvelles régions dès 2016. Cette nouvelle carte aura un impact direct sur l'ensemble des réseaux animés par l'APCA à travers le programme CasDAR et généralement constitués d'un représentant par région.

- **Le contexte interne de l'APCA et des Chambres**

Mise en œuvre opérationnelle des priorités de Mandature

Les nouvelles priorités de mandature du réseau des Chambres d'agriculture adoptées par la session des Chambres le 11 décembre 2013 sont en forte cohérence avec le programme de développement de l'APCA. Les priorités relatives au développement agricole et hors champ concurrentiel sont principalement mises en œuvre à travers le programme de développement soutenu par le CasDAR.

Nouvelle présidence du comité scientifique de l'APCA

Le changement de programmation CasDAR a coïncidé avec le changement de présidence du Comité Scientifique (CS) de l'APCA. Jean-Marc MEYNARD a ainsi succédé à Alain CAPILLON. Le nouveau président, a souhaité renforcer les liens entre le CS et les instances de l'APCA : participation du Président de l'APCA à une réunion du CS, participation de Jean-Marc MEYNARD à la réunion des Directeurs de Chambres régionales, deux réunions par an entre le Président du CS et le Directeur de l'APCA... Parallèlement l'allègement de la fonction d'expertise du CS (comité mixte avec le CS de l'ACTA pour expertiser les RMT, plus d'expertise annuelle des PRDAR...) a permis de repositionner les travaux du CS sur de nouvelles questions du réseau (conseil agronomique, références Inosys, accompagnement des circuits courts...) en phase avec les priorités de mandature du réseau.

Réorganisation des services de l'APCA

Au second semestre 2014, l'organisation des services de l'APCA a été ajustée, afin de mieux structurer l'accompagnement des priorités de mandature.

Ainsi, au sein de la direction Entreprises et Conseil :

- le service agronomie environnement, devient le service «Politique et Actions agri-environnementales» et se recentre sur les questions environnementales,
- le service «formation développement» devient le service «Innovation, Développement et Pratiques Agricoles» en élargissant ses compétences en matière de conseil technique avec une dimension globale (conseil agronomique, conseil bâtiments, conseil énergie).

Au sein de la direction Economie des Agricultures et des Territoires :

- l'agriculture biologique et l'économie de la montagne sont rattachées au service «Politiques agricoles et Filières»
- la diversification agricole et les circuits courts sont rattachés au nouveau service «Alimentation, Territoires et Forêt»
- enfin, le service «Bienvenue à la Ferme et Marchés des producteurs de Pays» rejoint cette direction pour une plus grande proximité de thématique autour des circuits courts et filières de qualité.

Cette restructuration a occasionné des mouvements dans les équipes projet du programme, ce qui a entraîné certaines modifications des actions par rapport au prévisionnel.

Le renforcement des compétences sur l'agroéquipement

L'équipe agro-équipement, qui a intégré l'APCA (au sein du service Elevage et Agroéquipement) en 2014 dans le cadre de l'AE 4 s'est organisée de façon à se connecter fortement avec le réseau des Chambres, mais aussi de l'ensemble des partenaires du machinisme (création d'un comité d'orientation élargi, animation du réseau) dans le cadre de l'**AE4** « Agroéquipement ».

1. 2. REALISATIONS ET RESULTATS IMPORTANTS OBTENUS EN 2014

En 2014, le programme CasDAR de l'APCA a été mené dans le respect du prévisionnel, tout en intégrant les éléments de contexte précédemment évoqués.

- **AE 1 : Stratégie, pilotage et management d'exploitation**

L'AE1 a donné lieu à une réalisation supérieure aux prévisions en 2014, qui s'explique en bonne partie par la définition très progressive des modalités de la PAC nécessitant un travail continu d'actualisation.

Objectif opérationnel 1 : développer une approche stratégie au sein du conseil d'entreprise :

Dans le cadre de la thématique de l'approche stratégique au sein du conseil d'entreprise, le contexte PAC a fortement mobilisé les équipes APCA dans l'accompagnement des conseillers pour l'appropriation des nouvelles mesures de la PAC 2014-2020.

En effet, comme expliqué dans le contexte, **l'appropriation et la vulgarisation des mesures de transitoires de la PAC (1.3)**, ainsi que la préparation aux mesures définitives appliquées à partir de 2015, ont fortement mobilisé l'équipe de l'AE1, notamment dans le cadre de la tâche 1.3, avec le travail d'appropriation et de décodage, la rédaction de 3 dossiers « spécial PAC » dans la Revue des Chambres d'agriculture, une Foire aux Questions à destination des conseillers mise en place avec le Ministère, et l'élaboration et la mise à disposition de deux outils PAC : la Calculatrice PAC et un tableau de verdissement.

Le format « journées nationales » n'étant pas adapté à l'arrivée très progressive des informations sur les modalités de mise en œuvre de la PAC, la diffusion d'informations en temps réel (type foire aux questions) a été privilégié.

Dans la mesure des nouvelles orientations du nouveau Comité Economie, les travaux sur le **développement des repères économiques (1.4)** ont été traités, avec notamment l'étude complète sur le capital des exploitations dans le cadre de la transmission prioritaire par rapport aux travaux sur les panoramas de filières qui seront traités sur toute la programmation afin de suivre la conjoncture des filières.

Les tâches sur **l'approche stratégique du conseil dans les Chambres d'agriculture (1.1)**, sur la **démarche conseil d'entreprise (1.2)** et sur le **développement humain au sein du conseil aux entreprises agricoles (1.5)** sont très dépendantes de la stabilité des mesures politiques. Leur engagement a donc été reporté à 2015 afin de se focaliser sur une bonne appropriation de la PAC et de la conjoncture économique.

En effet, l'approche stratégique nécessite un approfondissement et une vision à long terme de l'exploitation et l'accompagnement humain nécessite de clarifier les aspects réglementaires, mais des travaux de réflexion ont été réalisés en 2014 et un groupe de travail spécifique a été mis en place.

Objectif opérationnel 2 : Accompagner les moments clés de la vie de l'entreprise

Les travaux sur les moments clés de la vie de l'entreprise se sont déroulés comme prévu, avec la continuité de l'accompagnement des conseillers **installation (2.1)**, et son amélioration avec la création d'un espace collaboratif pour ce réseau spécifique. Le réseau **transmission (2.2)** a également été animé tout au long de l'année 2014, et les travaux avec les conseillers ont aboutis à la mise à jour du « guide transmission ».

L'année 2014 a été marquée par le démarrage des travaux d'**accompagnement des exploitations en situation fragile (2.3)** avec l'élaboration d'un annuaire réseau et d'un espace d'échange sur Opéra Collaboratif. Cela constitue un véritable atout pour le réseau des Chambres qui, auparavant, ne disposait pas d'espace d'échange sur cette thématique, qui répond par ailleurs à l'ARCO D.3.

En attendant d'avoir un contexte stable pour entamer les travaux sur la démarche conseil entreprise, il a été jugé pertinent d'étudier le sujet par l'entrée thématique du travail en **développer le conseil travail au sein des entreprises agricoles (2.6)**.

L'animation du réseau a été importante notamment en préparation du PCAE et de la journée nationale, et s'est traduite par de nombreuses rencontres des groupes techniques nationaux. (4 réunion du groupe Travail dont une au SPACE, 1 réunion du groupe Agroéquipements, 1 réunion du groupe Bâtiment).

Objectif Opérationnel 3 : Favoriser l'anticipation des exploitations face aux évolutions conjoncturelles et structurelles du contexte économique grâce à la prospective et à la gestion des risques

Le manque de visibilité sur la PAC n'est pas propice aux travaux de **vision prospective (3.1)**. L'APCA affirme cependant sa volonté de traiter efficacement le sujet en 2015 en formant ses équipes à la « pratique de la prospective stratégique » via l'organisme Futuribles International.

Les travaux sur les risques en agriculture (3.3) ont été engagés tardivement en raison d'un recrutement tardif dans l'équipe chargée du dossier et déjà très mobilisée par la PAC. Ce recrutement a toutefois permis de structurer un réseau (avec espace Collaboratif sur l'outil Opéra), et de rédiger le **guide sur les techniques et politiques de gestion des risques en France et à l'étranger** présenté comme **livrable exemplaire**.

Objectif opérationnelle 4 : Intégrer les enjeux liés à l'énergie et au changement climatique comme dimension stratégique de l'entreprise agricole

Avec le contexte de la transition énergétique, les thématiques énergie/climat ont été prioritaires en 2014, afin de positionner l'action des Chambres au cœur de l'actualité en contribuant à l'objectif agroécologie et pour répondre à la demande du réseau. Un plan d'action « Energie Climat 2020 » pour les Chambres a été travaillé avec le réseau.

A la demande du réseau, la structuration d'une mission nationale d'expertise technique sur le changement climatique au sein du réseau des Chambres d'agriculture a été effectuée, mais sans appel à un expert du réseau en 2014.

- **AE 2 : Systèmes de production doublement performants**

L'AE2 a été réalisée de façon très conforme aux prévisions.

Objectif opérationnel 1 : Améliorer l'autonomie des exploitations vis à vis des intrants en vue de réduire les impacts sur l'environnement et de renforcer leur efficacité économique et leur compétitivité

Dans le cadre de l'**accompagnement des Chambres d'agriculture dans le repérage le développement et la diffusion de systèmes innovants (1.1)**, plusieurs réalisations majeures ont été effectuées en 2014, dont la rédaction d'un guide ECOPHYTO pour les productions fruitières, un séminaire pour l'appropriation du guide en cultures légumières à destination des conseillers. Un recensement des outils et méthodes pour le repérage des systèmes innovants a également démarré en 2014, dans le but de créer une boîte à outils par filière.

Le même travail de repérage et de diffusion sur les **formes de conseil innovantes en matière d'utilisation des produits phytosanitaires par des systèmes économes et performants (1.3)** a également été initié avec une démarche de capitalisation et de diffusion avec la région Poitou-Charentes comme région pilote.

L'année 2014 a également été marquée par le lancement d'une mission nationale dans le but **d'accompagner les Chambres dans la bonne intégration de la réglementation phytosanitaire pour réduire les risques sur l'environnement (1.4)**. Elle a donné lieu à la création d'une boîte à outils diffusée auprès des conseillers.

Une autre mission nationale, sur la **gestion de la fertilisation azotée (1.8)**, a elle aussi été lancée en 2014, pour répondre entre autre à la commande du MAAF concernant la reconnaissance des outils de calcul de dose d'azote.

Dans le cadre des travaux sur la **gestion collective de l'eau (1.9)**, une journée d'échange sur le changement climatique et l'irrigation a permis de créer de la transversalité entre ces deux thématiques .

Objectif opérationnel 2 : Valoriser les écosystèmes et leurs fonctions écologiques en tant que facteurs de productions durables au service de systèmes de production performants

Tous les aspects de cet objectif ont été traités en 2014. **L'apiculture (2.2)** a notamment fait le sujet du lancement d'une mission nationale.

L'APCA s'est mobilisée – sans financement spécifique- sur la **mise en place d'un RMT biodiversité (2.3)**, afin de s'impliquer fortement dans l'aspect R&D de cette thématique, qui sera d'une aide précieuse dans la réalisation à venir de cet objectif opérationnel.

Les haies (2.5), **l'agroforesterie (2.5)** et **les zones humides (2.7)**, trois sujets à forts enjeux agroécologiques avec l'apiculture, ont également fait l'objet d'importants travaux en 2014.

Objectif opérationnel 3 : Atténuer l'impact des activités agricoles en matière de changement climatique et de qualité de l'air

Un séminaire national sur les **enjeux de la qualité de l'air (3.1)** a été organisé en 2014 afin d'anticiper l'actualité réglementaire européenne et française.

Objectif Opérationnel 4 : Améliorer l'autonomie fourragère et protéique des élevages pour renforcer leur compétitivité

L'année 2014 a été marquée par la **mise en place de réseau de conseillers bovins lait et viande**, inexistantes auparavant au sein du réseau des Chambres. Ces réseaux ont permis de créer une dynamique nationale, et permettront à l'avenir de mettre en lien les conseillers sur des thématiques telle que **l'autonomie fourragère (4.1)**, et permettra aux conseillers d'avoir accès à une source d'information régulière, ainsi qu'à des correspondants nationaux pour répondre à leur demande en matière de conseil.

Objectif opérationnel 5 : intégrer l'approche systémique et mieux mobiliser les références en matière de double performance dans le conseil aux agriculteurs

Un événement majeur pour l'action élémentaire 2 en 2014 a été la **mise en place d'un réseau d'agronomes (5.1)**. Cette action a été appuyée par le Comité Scientifique de l'APCA, et sera un vecteur pour avancer vers le conseil global dans le cadre du projet agroécologie, fortement en lien avec les travaux de l'action élémentaire 1.

Les travaux concernant **l'appropriation de la typologie INOSYS par les conseillers (5.2)** ont été un succès, avec l'élaboration d'un **guide national « typologie INOSYS »** et de son **« guide simplifié de l'utilisateur »** présentés comme **livrables exemplaires**.

Le **dispositif de production de référence (5.4)** a été testé à grande échelle en 2014, en partenariat avec l'Institut de l'élevage, sous l'appellation INOSYS Réseaux d'élevage, avec pour objectif de repérer des systèmes porteurs d'avenir. Le dispositif ayant été un succès, il sera appliqué aux circuits courts en 2015.

L'appel à candidatures sur la mission nationale INOSYS n'a pas été lancé en 2014, car :

- D'une part, la thématique du repositionnement d'INOSYS sur l'appui à l'innovation nécessitait d'être préalablement travaillée en interne, ce qui a été réalisé à travers l'encadrement d'un stage de fin d'étude (Diane DECHE) sur la thématique « De la stratégie à l'action : comment le réseau des Chambres d'Agriculture s'intègre et participe au nouveau projet agro écologique du Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt ? »,
- D'autre part une priorité a été donnée à l'acquisition de référence système en agriculture biologique (voir AE3).

- **AE 3 : Agriculture biologique**

L'AE3 a été réalisée conformément aux prévisions tout en accentuant le travail sur la création de référence en agriculture biologique

Objectif Opérationnel 1 : Accroître la compétence des conseillers en AB et améliorer l'offre de conseil technique dédié à l'AB et à la conversion

L'APCA mobilise le réseau des conseillers AB des Chambres, afin d'homogénéiser le niveau de connaissance en AB (1.1) à travers l'animation d'un groupe de correspondants régionaux, et en utilisant l'outil collaboratif Opéra. Ce dernier a fait l'objet de réflexions en 2014 pour aboutir à la création d'un espace thématique AB par filière pour mieux répondre à la demande des conseillers.

En parallèle, une journée nationale AB a été organisée sur la thématique de l'économie des filières agricoles biologiques.

Pour assurer la connexion des travaux nationaux à la réalité du terrain (1.2), l'APCA mandate 7 experts du réseau pour réaliser des missions nationales d'appui technique et d'animation sur les filières viticulture, cultures légumières, cultures fruitières, grandes cultures, bovins AB, et petits élevages AB. Seul l'appel à candidature sur la thématique « Semence et plant » a été infructueux.

Objectif Opérationnel 2 : Coordonner et valoriser l'acquisition de références techniques et économiques AB et les diffuser

La mobilisation d'une partie des moyens initialement prévus pour la mission nationale « INOSYS » de l'AE2 a permis d'engager dès 2014 trois missions nationales de mise en œuvre du volet AB d'INOSYS (2.1). Les experts choisis ont œuvré à l'acquisition de référence AB en région PACA, Pays de la Loire et Midi-Pyrénées, dans le cadre du dispositif INOSYS.

Objectif opérationnel 3 : Amplifier le rôle des Chambres dans les échanges entre la recherche et le terrain

Une réflexion a été menée en 2014 pour évaluer les besoins de coordination et de définition des actions à mener pour améliorer les échanges recherche-expérimentation-conseil. Il en ressort un réel besoin d'impliquer les responsables des stations expérimentales aux réunions techniques annuelles des conseillers, en vue d'une diffusion concertée des résultats pour coller au plus près des besoins du terrain.

Objectif Opérationnel 4 : Accompagner les Chambres d'agriculture pour faciliter le transfert entre conventionnel et Bio

En 2014, l'APCA s'est fortement impliquée, comme depuis plusieurs années, dans la préparation du salon Tech&Bio pour son édition 2015 (4.1).

Objectif opérationnel 5 : Appuyer les Chambres dans leur activité de structuration de filière

La journée nationale mentionnée dans l'objectif 1, a permis d'alimenter cet objectif avec la mobilisation d'économistes et d'acteurs importants de la filière AB pour faire un bilan de la situation économique de l'agriculture biologique et mutualiser les connaissances des filières aval.

- **AE 4 : Agroéquipement**

2014 est l'année de l'intégration de l'équipe agroéquipement au sein des services de l'APCA et la montée en puissance de cette thématique. La mobilisation d'agents des Chambres à travers des missions nationales, ainsi que la mise en place d'un groupe métier ont été des facteurs clés du succès de cette intégration.

Objectif opérationnel 1 : Contribuer à adapter les moyens de production aux enjeux de compétitivité de l'exploitation et de protection de l'environnement

L'arrivée de l'équipe agroéquipement au sein de l'APCA pour cette nouvelle programmation 2014-2020, a permis de sensibiliser le réseau à la thématique de l'agroéquipement avec une **nouvelle expertise** déployée dans différents groupes de travail et la mise en place et l'animation d'une **formation de 5 jours** sur cette thématique.

L'année 2014 a été marquée par les demandes de l'IRSTEA et du cabinet Abso Conseil pour une contribution de l'APCA à **deux études, une sur le devenir du secteur agroéquipement et l'autre sur le rôle des agroéquipements pour la transition écologique.**

Un appel à candidatures pour une mission nationale sur l'étude de l'efficacité des Cabines et des filtres initialement prévue en 2014 s'est avéré infructueux.

Objectif opérationnel 2 : Accompagner le développement de l'agriculture et élevage de précision

Nouvelle thématique pour les équipes de l'APCA, l'agriculture de précision a fait l'objet de la **constitution d'un groupe national de référents**, ce qui a permis de mener une étude sur les actions menées en Chambres sur cette thématique.

L'appel à candidature infructueux de l'objectif opérationnel 1 a permis de mettre l'accent sur l'agriculture de précision, en réorientant les crédits sur deux missions nationales, mobilisant deux experts du réseau (CRA Bretagne et CRA Lorraine). Ces missions ont permis de lancer une dynamique au sein du réseau sur cette thématique.

Objectif opérationnel 3 : Concevoir et déployer un conseil global à l'investissement

En 2014, cet objectif a principalement été marqué par les travaux sur les coûts de mécanisation avec l'élaboration d'un **référentiel national des coûts de mécanisation** qui est présenté comme **livrable exemplaire**. Le plan de développement de **l'outil de simulation des coûts de mécanisation** a été revu à la hausse de façon à pouvoir prendre en compte les différents itinéraires techniques liés aux changements de pratiques agricoles.

- **AE 5 : Création de valeurs dans les territoires**

L'AE5 a été réalisée conformément aux prévisions

Objectif opérationnel 1 : Favoriser l'émergence et professionnaliser l'accompagnement des projets collectifs dans les territoires ruraux et périurbains.

En 2014, l'un des points forts de l'accompagnement des projets collectifs dans le cadre de la création de valeurs dans les territoires a été la continuation de l'effort d'**accompagnement de l'agriculture périurbaine**. Un colloque « Nouvelle lois et nouvelles programmation européenne, quel renouveau pour la politique agricole périurbaine ? » **(1.1)** a été co-organisé et un dossier a été publié dans la revue des Chambres d'agriculture avec une diffusion à grande échelle afin de **valoriser les résultats du projet GAMAI (1.2)** (Grandes aires métropolitaines et agriculture innovante), dont les objectifs étaient de détecter les innovations des porteurs de projets agricoles en agriculture périurbaine autour des grandes métropoles et de faire évoluer le conseil pour transférer ces innovations vers d'autres territoires. L'implication du réseau des Chambres d'agriculture sur ce sujet continue et s'intensifie.

Un travail de **renforcement des partenariats avec les têtes de réseau des collectivités** a été engagé en 2014, avec notamment l'organisation de rencontres entre l'Assemblée des Communautés de France (AdCF) et l'Association Nationale Pôles d'équilibre territoriaux et ruraux et des pays (ANNP).

Concernant les modalités de financement des projets collectifs, un travail conséquent a été réalisé à travers la rédaction de **36 fiches décrivant l'ensemble des mesures des Plans de Développement Rural Régionaux (PDRR)**, présentées comme **livrables exemplaires**. Cependant, les ajustements successifs des modalités pratiques de mise en œuvre du second pilier de la PAC ont nécessité un intense travail de coordination des informations entre les régions et ont conduit à reporter la **rédaction du guide de financement des projets collectifs (1.3)**. Par ailleurs, un appui actif a été apporté par le réseau rural dans l'objectif de préparer un guide sur le financement de projets de valorisation de ressource locale alimentaire et non alimentaire.

Objectif opérationnel 2 : Contribuer à la structuration des filières alimentaires de proximité

En 2014, l'accent a été mis sur la **réglementation sanitaire dans le cadre du développement des outils collectifs de transformation et d'abattage**.

Une **formation** pour le respect de la réglementation bien-être animal dans les tueries de volailles a été mise en place, et une **journée nationale** « réglementation sanitaire » a été organisée et a réuni 80 personnes.

Objectif opérationnel 3 : Améliorer et adapter le conseil pour favoriser le développement de la diversification et promouvoir les activités innovantes en lien avec le territoire

Pour **développer des formes innovantes de valorisation des produits fermiers et de l'agritourisme (3.1)**, deux journées thématiques « Restauration » et « séjours » ont été organisées pour les conseillers et les adhérents du réseau « Bienvenue à la Ferme ».

Un groupe projet pour la création du Guide technique Drive fermier (achat en ligne de produits fermiers à retirer dans un local dédié) a été mis en place en 2014. Afin de **sécuriser le conseil en diversification et d'accompagner l'innovation (3.2)**, trois formations Résolia

ont été organisées. Elles ont permis de faciliter l'appropriation des nouvelles compétences et outils mis en place pour les conseillers et les agriculteurs (Drive fermier, réglementation diversification, vente directe Bienvenue à la Ferme).

Pour **accompagner l'innovation technico-économique sur les productions fermières et l'agritourisme**, une réflexion de fond a été menée sur la valorisation du projet CasDAR RCC (référence technico-économique en circuits courts) pour la production à venir d'un outil d'évaluation de la rentabilité des activités de circuits courts. Parallèlement, 3 animations de formation Résolia sur le volet économique des circuits courts ont été mises en place en 2014.

Objectif opérationnel 4 : Appuyer les Chambres d'agriculture pour favoriser l'émergence et la structuration des filières biomasse et énergie dans les territoires

Le fait marquant de l'année 2014 concernant le **développement des démarches d'accompagnement de projets de méthanisation (4.2)**, est le lancement d'une mission nationale ayant pour objectif d'outiller les conseillers pour accompagner les projets de méthanisation, développer des partenariats dans les territoires autour de ces projets, et d'organiser le réseau Chambres pour diffuser les informations et innovations relatives à la méthanisation.

Par ailleurs, l'APCA a organisé une journée nationale sur la bioéconomie (pour laquelle l'équipe de l'AE5 a été mise à contribution), ainsi qu'un RMT Biomasse et territoire dans le cadre de **l'accompagnement du déploiement de filières biomasses dans les territoires (4.1)**.

Objectif opérationnel 5 : Développer des actions valorisant les services environnementaux rendus par les agriculteurs, notamment en matière de biodiversité

Le fait marquant de cet objectif en 2014, est la signature d'une convention de partenariat APCA, FNSEA (Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles), ONCFS (Office National Chasse et Faune Sauvage) et FNC (Fédération nationale des Chasseurs). En conséquence, les **actions Agrifaune (5.1)**, initialement prévues dans le cadre du CasDAR, seront traitées hors programme jusqu'en 2016 puisque financées par cette autre convention. En contrepartie, l'APCA a mis l'accent sur l'explicitation des évolutions de réglementations vis à vis des dégâts de gibier (5.1) et sur **l'émergence et l'accompagnement de projets biodiversités (5.2), notamment sur le développement de relations partenariales entre l'APCA et les CPIE et les PNR au niveau national et au niveau territorial**. L'annuaire national des conseillers compétents sur les questions de biodiversité a pu être actualisé.

- **AE 6 : Métiers, compétences et organisation**

L'AE6 a été réalisée conformément aux prévisions

Objectif opérationnel 1 : Développer une approche système et stratégie au sein des activités de conseil et de formation

En 2014, la première étape pour développer l'**approche système dans le conseil (1.1)**, a été de clarifier les notions relatives au conseil et à l'agroécologie, cœur de cette action élémentaire. Cet objectif demande une analyse des actions des Chambres pour en ressortir celles visant la double performance. Cette démarche a été initiée avec succès en 2014 et se poursuivra en 2015.

Quant à l'**approche système et stratégie dans les activités de formation (1.2)**, la priorité identifiée en 2014, en accord avec le groupe technique national « ingénierie de formation », est l'identification de la prise en compte de la triple performance dans l'offre de formation.

Objectif opérationnel 2 : Appuyer les projets collectifs et partenariaux des agriculteurs en lien avec l'évolution de pratiques et la double performance

Le **lancement des GIEE** et la nouvelle mission de **coordination de la capitalisation des GIEE (2.1)** sont les deux faits les plus marquants de cette action élémentaire. L'APCA s'est fortement investie dans le but de favoriser l'implication des Chambres dès le début de l'année 2015 dans le dispositif.

Un schéma cible de la coordination de la capitalisation a été établi, en lien avec le MAAF et les partenaires du développement agricole et rural.

Objectif opérationnel 3 : Accompagner les formes d'innovation en agriculture à travers le conseil et la formation

Le fait le plus marquant de cet objectif est le succès du **dispositif INNOV'ACTION (3.3)**, avec 13 régions participantes et l'élaboration d'un guide de communication commun au réseau Chambres d'agriculture.

Dans le cadre de l'innovation à travers la formation, deux **chartes de partenariats (3.6)** ont été signées au niveau national en 2014 et quatre conventions ont été signées entre la Chambre d'agriculture de Seine et Marne et chacun des établissements d'enseignement agricole public et privé. Ces **chartes de partenariats** sont présentées comme **livrables exemplaires**.

Objectif opérationnel 4 : Faire évoluer le référentiel de certification de service sur le sujet de la double performance et de l'innovation et élaborer un référentiel de compétences des conseillers

L'action phare concernant la DQS en 2014, est la réalisation d'un **séminaire des responsables DQS** avec l'écoute des besoins comme cœur de réflexion.

Il en ressort des pistes d'action pour améliorer l'écoute de la satisfaction client.

- **AE 7 : Tête de réseau**

L'engagement de certaines tâches prévues dans le cadre de l'AE7 a dû être reporté à 2015 en raison du lancement d'actions non prévues dans le cadre du GIS Relance agronomique et du recrutement tardif d'un nouveau collaborateur.

Objectif opérationnel 1 : Animer la mise en œuvre du contrat d'objectifs 2014-2020 au sein du réseau des Chambres d'agriculture

L'animation du réseau conjoint des chargés de PRDAR et des référents innovations a été spécialement dynamique en 2014 avec 5 réunions dans l'année (contre 2 réunions par des chargés de PRDAR dans l'ancienne programmation).

Un stage de fin d'étude a été encadré dans le cadre de l'AE7 (Matthieu LACOUR-VEYRANNE), avec pour objectif d'analyser la façon dont les Chambres d'Agriculture se sont saisies de l'enjeu de l'agroécologie dans les PRDAR et de rendre plus lisible les actions menées dans ce cadre en région. Par contre la mise en place d'un outil de suivi des engagements du contrat d'objectifs n'a été faite qu'en 2015 en raison de l'absence de 2 chargées de missions au second semestre 2014.

Enfin, les **Projets Pilotes Régionaux** se sont mis en place début 2014. Les travaux d'accompagnement de leur mise en place ont été reprogrammés en conséquence.

Objectif opérationnel 2 : Impulser l'émergence des projets sur des thématiques prioritaires dans les Chambres d'Agriculture

Un travail a été mené en 2014 en lien avec le service international de l'APCA pour renforcer l'implication des Chambres dans les projets partenariaux de R&D, qu'ils soient nationaux (CasDAR en particulier) ou européens (Horizon 2020, Feader). Une veille active a parallèlement été mise en place sur le Partenariat Européen pour l'Innovation.

Objectif opérationnel 3 : promouvoir la synergie entre les acteurs de la R&D en agriculture

L'année 2014 a été marquée par l'accompagnement à la prise de fonction du nouveau Président du comité scientifique de l'APCA. Des temps d'échanges ont été ménagés avec les Directeurs des Chambres, ainsi que les élus en charge du développement à l'APCA. Le comité scientifique a été également en partie renouvelé. Un temps fort de la vie du comité en 2015 a été l'organisation d'un **séminaire décentralisé du Comité Scientifique** en région Centre, principalement autour des thématiques du conseil de transition vers l'agroécologie et de la valorisation des références Inosys.

Les travaux de renforcement des partenariats avec les instituts techniques sont principalement organisés autour de **l'étude prospective** piloté par l'ACTA (sur financement spécifique) que présidait le Secrétaire général de l'APCA Jo GIROUD et de l'implication dans le GIS Relance Agronomique. Le recrutement conjoint d'une stagiaire pour faire **l'inventaire des partenariats** entre les deux réseaux a été réalisé avec l'ACTA, mais la candidate retenue s'est désistée tardivement et le travail a été reporté à 2015.

Objectif opérationnel 4 : Finaliser le système d'information des Chambres d'agriculture pour capitaliser et partager des données brutes, notamment les données d'expérimentations et les données valorisées (résultats, publications, autres valorisations)

Le recrutement d'un nouveau chargé de mission sur la capitalisation des données et des résultats de la R&D dans les Chambres n'a pu être réalisé que début 2015. Les travaux correspondant ont donc été reportés. La mission nationale consacrée au **montage de la base de publication des Chambres d'agriculture** a pour sa part bien été réalisée en 2014.

L'élaboration d'un **cahier des charges des chantiers nationaux programmés dans le cadre de l'objectif 3 du PNDAR** a marqué l'année 2014. Les travaux ont été suivis par un comité de pilotage constitué dans le cadre du GIS Relance Agronomique.

- **AE 8 : Gouvernance**

L'action a été menée conformément aux prévisions. La mise en œuvre de la nouvelle gouvernance resserrée autour de 8 chefs de projets a nécessité un travail spécifique non prévu.

Objectif opérationnel 1 : Veiller à l'orientation générale du PDAR de l'APCA, à sa cohérence interne, à son articulation avec les priorités de l'APCA et à sa bonne exécution

L'engagement des instances professionnelles et de direction de l'APCA est décrit dans la partie 1-4, ainsi que la réflexion sur le renforcement du lien avec le comité de direction, qui à partir de 2015, prendra une fois par mois la forme élargie de comité de coordination des services communs et du CasDAR.

Objectif opérationnel 2 : Mettre en dynamique les chefs de projets des actions élémentaires du programme de l'APCA

La nouvelle programmation CasDAR 2014-2020 nécessite une réorganisation des activités du programme, dans le cadre d'un mode projet renouvelé. Ce processus a bien été favorisé en 2014 par l'organisation d'une **formation des chefs de projets CasDAR APCA** à la gestion projet.

Des lettres de missions avaient été préparées avant la formation et pour certaines signées. Toutefois, les apports de la formation ont conduit à repenser profondément les missions des chefs de projets et de nouvelles lettres seront formalisées en 2015.

Les chefs de projet action élémentaire se sont réunis 5 fois en 2014, afin de calibrer le fonctionnement des équipes et d'échanger leurs expériences en matière de connaissance du CasDAR, de fonctionnement en mode projet, de transversalité inter et intra action, et de réflexion sur la gouvernance globale du programme.

L'action a également conduit à revoir la gouvernance interne du programme, telle que décrite dans la partie 1-4.

Actions de Référence du Contrat d'Objectifs	Changement climatique	Economie d'énergie	Quantité de l'eau	Projets de territoires	Préserver la biodiversité	Prévention des risques	Bien-être animal	Syst doublement perf	Références systèmes	Qualité de l'eau	Potentiel des sols	Qualité de l'air	Biodiv fonctionnelle	Qualif entreprises	Agriculture de précision	Agribio	Qualité des produits	Valorisation alimentaire	Valorisation non alim	Evolution des filières	Création services territ	Pilotage strat entrep	Installation Transmission	Situation fragile	Stratégie d'équipements	Organisation du travail	Relations humaines	Remplacement	Gouvernance
Actions Elementaires	A.1	A.2	A.3	A.4	A.5	A.6	A.7	B.1	B.2	B.3	B.4	B.5	B.6	B.7	B.8	B.9	C.1	C.2	C.3	C.4	C.5	D.1	D.2	D.3	D.4	D.5	D.6	D.7	E.0
AE 1 : Stratégie, pilotage et management d'entreprise	6%	6%				6%														12%		26%	16%	4%	8%	14%	2%		
AE 2 : Systèmes de production doublement performants			15%		9%			18%	18%	22%	5%	8%	5%																
AE 3 : Agriculture Biologique																100%													
AE 4 : Agroéquipement																	24%								59%				
AE 5 : Création de valeurs sur les territoires		5%		28%	7%												10%	26%	10%		14%								
AE 6 : Métiers, compétences et organisations				26%				39%	9%													27%							
AE 7 : Tête de réseau																													100%
AE 8 : Gouvernance																													100%
ETP par ARCO	0,22	0,783	0,555	1,155	0,473	0,25	0	1,55	0,88	0,83	0,19	0,3	0,185	0	0,64	1,6	0,21	0,54	0,22	0,47	0,293	1,64	0,62	0,16	1,87	0,525	0,1	0	1,56
% d'ETP par RACO	1%	4%	3%	7%	3%	1%	0%	9%	5%	5%	1%	2%	1%	0%	4%	9%	1%	3%	1%	3%	2%	9%	3%	1%	11%	3%	1%	0%	9%
Thématiques prioritaires	Anticipation et adaptation aux dynamiques globales de changement							Systèmes de production diversifiés et économiquement viables dans tous les territoires							Qualité et valorisation des produits			Renouvellement des générations et des formes d'exercice de l'activité agricole				Gouvernance							
Répartition des ETP	3,43							6,16							1,72			4,90				1,56							
% d'ETP par thématique	19%							35%							10%			28%				9%							

Tableau 1 : Contribution des Actions Élémentaires du programme aux Actions de Référence du Contrat d'Objectifs et aux thématiques prioritaires

Thématiques prioritaires	Anticipation et adaptation aux dynamiques globales de changement							Systèmes de production diversifiés et économiquement viables dans tous les territoires								Qualité et valorisation des produits		Renouvellement des générations et des formes d'exercice de l'activité agricole				Gouvernance	
	Changement climatique	Préservation biodiversité	Efficacité énergétique et GES	Ressources génétiques animales et végétales	Optimiser la ressource en eau	Gérer les risques sanitaires	Maîtrise des risques et aléas économiques	Systèmes de production agroécologiques	Effluents et coproduits des exploitations	Agriculture biologique	Méthodes alternatives de lutte	Valorisation de la biodiversité	Valoriser les services écosystémiques	Niveau 3 de la démarche HVE	Emergence de projets territoriaux	Qualité des produits agricoles	Valorisation locale des produits	Installation transmission	Innovation dans les formes d'installation	Aléas économiques et publics fragilisés	Pilotage stratégique des exploitations	Pilotage du programme	Evaluation du programme
Priorités thématiques	1.1	1.2	1.3	1.4	1.5	1.6	1.7	2.1	2.2	2.3	2.4	2.5	2.6	2.7	2.8	3.1	3.2	4.1	4.2	4.3	4.4	5.1	5.2
AE 1	6%		6%				6%										12%	16%	10%	4%	40%		
AE 2		9%			37%			36%			13%	5%											
AE 3										100%													
AE 4			10%								25%										65%		
AE 5									10%			7%			42%	10%	31%						
AE 6								38%							35%						27%		
AE 7																						100%	
AE 8																						100%	

Tableau 2 : Contribution de chaque action élémentaire aux priorités thématiques du PNDAR

1. 3. MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS MIS EN ŒUVRE

Le tableau 3 présente les moyens humains et financiers totaux (APCA et experts du réseau) mobilisés pour la réalisation du programme (liste détaillée des agents APCA en partie 3 « Editions DARWIN certifiées » du présent compte-rendu).

Actions Elémentaires	ETP CasDAR 2014		Variation 2014	Coûts total par AE 2014		Crédits CasDAR 2014		CasDAR /Coût Total 2014	
	Prévus	Réalisés		Prévus	Réalisés	Prévus	Réalisés	Prévus	Réalisés
AE 1	3,10	3,89	25%	365 393 €	452 905,00 €	235 428 €	289 979 €	64%	64%
AE 2	5,10	4,7	-8%	612 311 €	543 550,00 €	428 296 €	371 182 €	70%	68%
AE 3	1,92	2,16	13%	264 460 €	310 370,00 €	185 461 €	218 098 €	70%	70%
AE 4	3,00	3,28	9%	384 175 €	380 647,00 €	350 000 €	350 000 €	91%	92%
AE 5	2,25	2,29	2%	261 964 €	256 886,00 €	174 625 €	168 552 €	67%	66%
AE 6	1,90	2,22	17%	230 821 €	271 255,00 €	148 721 €	173 675 €	64%	64%
AE 7	2,00	1,04	-48%	262 704 €	170 313,00 €	182 854 €	121 923 €	70%	72%
AE 8	0,55	0,61	11%	64 032 €	83 140,00 €	41 256 €	53 232 €	64%	64%
Remplacement									
TOTAL	19,82	20,192	2%	2 445 860,00 €	2 469 066,00 €	1 746 641,00 €	1 746 641,00 €	71%	71%

Tableau 3 : Moyens humains et financiers par action élémentaire (comparaison prévisionnel/réalisé 2014)

- **Les moyens humains**

A l'échelle du programme, le nombre d'ETP effectivement mobilisé en 2014 est très proche des prévisions (+2% par rapport au programme prévisionnel).

La réalisation du programme de développement agricole et rural 2014 de l'APCA a mobilisé 40 agents de l'APCA pour un équivalent de 17,74 ETP, soit 0,89 ETP de plus que les 16,85 ETP du programme prévisionnel.

Cette légère sur-réalisation est, en bonne partie, liée à la mise en place d'une nouvelle dynamique articulée autour d'un nombre restreint d'actions élémentaires mobilisant des compétences variées en mode projet.

En complément des agents de l'APCA, le programme a permis la mobilisation de 19 experts du réseau des Chambres d'Agriculture (12 sous forme de convention et 7 en prestation de service) à travers 19 missions nationales.

Les réalisations 2014 respectent le critère « ETP affectés au programme » soit 20.92 / le nombre d'agents soit 52 agents (40 agents APCA et 12 experts du réseau sous convention) supérieure à 0,4.

L'AE1 a significativement mobilisé plus d'ETP que prévu (+0,79 ETP) en raison d'une part, de la dimension très transversale des thématiques traitées, et d'autre part d'une actualité réglementaire très mouvante (mesures transitoires de la PAC, l'évolution de la nouvelle politique d'installation) nécessitant des adaptations successives. Enfin, la thématique du climat et de la transition énergétique a mobilisé fortement les équipes de l'AE1.

L'AE2 sur l'agroécologie est l'action la plus conséquente du programme. Elle affiche une légère sous-réalisation (-0,4 ETP), expliquée principalement par le remplacement de la mission nationale prévu sur Inosys des missions sur les références en bio (AE3) et un stage de fin d'étude sur la thématique.

L'AE3, l'AE 4 et l'AE 5 sont très proches des prévisions en nombre d'ETP.

L'AE6, de par sa dimension très transversale et de par le succès rencontré par le déploiement en 2014 d'INNOV'ACTION, a nécessité d'avantage de moyens humains (+0,33 ETP).

L'AE7 pour sa part, a connu un déficit de près d'un ETP par rapport au prévisionnel. Ceci s'explique par deux éléments. Tout d'abord une succession d'arrêts maladie, puis de congés maternité et parentaux pour Elodie MARTINO et Aude AGENIS-NEVERS et pour lesquels le processus de remplacement a été très long (arrivée de Tiphaine RIFFAUD en novembre).

Par ailleurs, le recrutement d'un chargé de mission au SIRCA sur la capitalisation des données et des résultats n'a pu aboutir que début 2015 avec l'arrivée de Pierre SAUBESTY. La thématique de la capitalisation étant une priorité pour l'APCA, Mikaël NAITLHO s'est investi plus que prévu dans l'AE7, notamment sur la mise en œuvre de l'objectif 3 du PNDAR.

Enfin, le temps consacré à l'AE 8 a été réévalué afin d'assurer un bon démarrage de programmation, notamment pour assurer la montée en compétence des chefs de projet.

Des mouvements de personnel au sein de l'APCA ont entraîné des modifications ou des précisions par rapport à la liste prévisionnelle des agents, principalement dans le cadre de remplacements :

- Claire-Isabelle ROUSSEAU a remplacé Lucile LEFEVRE pendant son congé maternité (AE1);
- Victor PEREIRA et Alain LEROUX ont quitté l'APCA en cours d'année 2014 (AE1).
- David PEREIRA intègre le CasDAR afin de travailler sur le conseil stratégique avec l'entrée thématique du travail (AE1).
- Joséphine GUILLERMET a été recrutée en 2014 pour remplacer Léa GENEIX suite à son départ de l'APCA (AE2) ;
- Jeremy DREYFUS a remplacé Claire VINGUT après son départ de l'APCA (AE2) ;
- Marc SITTE a remplacé Yousri HANNACHI sur la thématique de l'OAB (AE2)
- Yousri HANNACHI s'occupe en 2014 de la thématique « haie » et « agroforesterie » et remplace Anne BOURGES en tant que chef de projet AE5 pendant son congé maternité (AE2 et AE5) ;
- Sophie HEGE a remplacé Isabelle FROUX pendant son congé maternité;
- Tiphaine RIFFAUD remplace Elodie MARTINO pendant une partie de son congé maternité, puis Aude AGENIS-NEVERS, qui a changé de fonction (AE7 et AE8).

L'ensemble de ces agents a une formation supérieure ou égale à Bac + 2 (en général ingénieur). La liste des agents de l'APCA engagés dans la réalisation du programme 2014 et la méthode de comptabilisation du temps de travail de ces agents sont présentées dans les parties suivantes du présent compte-rendu.

- **Les moyens financiers**

Le compte de réalisation contractant pour l'APCA est établi sur la base du compte financier 2014 de l'APCA qui a fait l'objet d'une validation en Session. Les dépenses sont affectées aux actions du programme CasDAR selon la méthode de calcul des coûts qui fait l'objet d'une norme au sein du réseau depuis 2008.

Le compte de réalisation contractant APCA et la méthode de calcul des coûts sont présentés dans les parties 3 et 4 du présent compte-rendu.

Le coût du programme de l'APCA (voir compte de réalisation contractant) s'établit à 2 409 100 €, répartis comme suit:

- 1 101 499 € de dépenses de personnel qualifié (soit les coûts directs des agents opérationnels) ;
- 343 476 € de dépenses directes, comprenant les autres charges de personnel et les coûts directs et indirects de l'agent affecté à une action mutualisée, les prestations de services, les frais du Comité scientifique de l'APCA et du groupe contrat d'objectifs, ainsi que les frais des missions DOM.
- 754 636 € de dépenses indirectes (soit 31 % des dépenses engagées par l'APCA).
- 209 489 € reversés à des partenaires dans le cadre de conventions tiers et 59 496 € reversés à des partenaires dans le cadre de prestations de services (Soit 11 % des dépenses engagées par l'APCA), pour des missions nationales.

Les actions mises en œuvre **par les agents APCA** hors missions nationales, (voir compte de réalisation de l'APCA) représentent 2 199 611 € de dépenses pour 1 567 152 € de crédit CasDAR, soit un taux de financement par le CasDAR de 71 % conforme au prévisionnel.

Les missions nationales sous convention (AE2, AE3, AE4, AE5 et AE7, (voir compte de réalisation des Chambres d'Agriculture) représentent en 2014 un coût de 269 455 € (compte consolidé). Ces actions sont financées à hauteur de 209 489 € par le CasDAR, soit un taux de financement par le CasDAR de 78%. Les missions nationales sous forme de prestations de services représentent 59 496 € et sont financées à 100%.

Le tableau 4 met en évidence les ETP et subventions CasDAR prévisionnels et réalisés dans le cadre des missions nationales.

Les **missions nationales** ont été réalisées de manière satisfaisante, à l'exception de trois missions qui n'ont pas pu se mettre en place et qui ont été partiellement redéployées (voir partie 1.2. pour les explications) :

Les crédits de la mission « INOSYS » de l'AE 2 (systèmes doublement performants) ont été réinvestis dans le développement du « volet AB d'INOSYS » dans le cadre de l'AE3 (agriculture biologique), à hauteur de 14 900 €.

Les crédits initialement prévus pour la mission « semence et plant » (5 000 €) dans le cadre de l'AE3 ont été réinvestis dans le développement du « volet AB d'INOSYS ».

Les crédits de la mission « Protection de l'opérateur » de 30 000 €, ont été réinvestis dans une deuxième mission nationale « agriculture de précision » dans le cadre de l'AE4 (agroéquipement).

Le CS a tenu ses travaux conformément aux prévisions avec un séminaire décentralisé en région Centre, pour un coût de 27 977 € contre 30 000 € au prévisionnel.

Deux stages de fin d'étude ont été réalisés : un dans le cadre de l'AE2 (systèmes doublement performants) sur la thématique INOSYS pour un montant de 2 434 € et dans le cadre de l'AE7 (tête de réseau) sur l'agroécologie pour un montant de 3 495 €.

Enfin, la **réalisation d'une plaquette sur le dégât des gibiers** à destination des agriculteurs, dans le cadre des actions de l'AE 5 (création de valeur dans les territoires), a demandé l'intervention d'un prestataire pour la création du support de communication à hauteur de 350 € en partenariat avec d'autres organismes.

Le CasDAR est donc sollicité à hauteur de 1 746 641 €, auxquels s'ajoutent **662 459 €** d'autofinancement APCA.

Sur ces bases, l'APCA sollicite auprès de la DGPAAT le **versement d'un solde de 261 996,15 € de crédits CasDAR**, comme prévu dans la convention passée entre le MAAF et l'APCA pour 2014.

Libellé de l'action	Chambre Réalisatrice	Crédits CasDAR prévisionnel 2014	Crédits CasDAR Réalisé 2014	ETP Prévisionnel 2014	ETP Réalisé 2014
---------------------	----------------------	----------------------------------	-----------------------------	-----------------------	------------------

CONVENTIONS AVEC TIERS (Appel à des experts Chambres)

AE2 : Système de production doublement		137 000 €	78 407 €	1,4	0,95
Inosys	annulée	27 000 €	annulée	0,3	0
Zones humides	CA Saône et Loire	30 000 €	19 139 €	0,3	0,28
Viticulture	CA Loir e Cher	20 000 €	18 670 €	0,2	0,18
Productions légumières (AB et conv)	CA Bouche du Rhône	30 000 €	30 000 €	0,3	0,37
Productions fruitières (AB et conv)	CA Lot et Graonne	30 000 €	10 598 €	0,3	0,12
AE3 : Agriculture Biologique		50 000 €	46 340 €	0,52	0,56
Grandes cultures	CRA Nord Pas de Calais	13 000 €	11 244 €	0,13	0,12
Bovins	CA 53	12 000 €	12 000 €	0,13	0,16
Viticulture	CA 34	13 000 €	12 000 €	0,13	0,13
Petits élevages	CA26	12 000 €	11 096 €	0,13	0,15
AE4 : Agroéquipement		60 000 €	62 699 €	0,60	0,62
protection de l'opérateur	Infructueux	30 000 €	Infructueux	0,3	0,00
Agriculture de précision 1	CRA Lorraine	0 €	32 699 €	0,00	0,32
Agriculture de précision 2	CRA Bretagne	30 000 €	30 000 €	0,3	0,30
AE5 : Création de valeur sur les territoires		30 000 €	19 788 €	0,3	0,23
Filière Biomasse	CA Morbihan	30 000 €	19 788 €	0,3	0,23
AE7 : Tête de réseau		15 000 €	7 795 €	0,15	0,09
Base de publications des CA	CRA Midi-Pyrénées	15 000 €	7 795 €	0,15	0,09
TOTAL CONVENTIONS AVEC TIERS		292 000 €	215 029 €	2,97	2,45

PRESTATIONS DE SERVICE (Appel à des experts Chambres)

AE2 : Système de production doublement		20 000 €	29 596 €
Phyto	CA 84	10 000 €	10 000 €
Fertilisation	CA 44	- €	9 996 €
Apiculture	CRA Rhône Alpes	10 000 €	9 600 €
AE3 : Agriculture Biologique		15 000 €	29 900 €
Semence et plant	Annulée	10 000 €	Annulée
Agronomie	CA 77	5 000 €	10 000 €
Inosys bio	CA 84	- €	6 650 €
Inosys bio	CRA Pays de La Loire	- €	6 650 €
INOSYS Bio	CRA Midi Pyrénées	- €	6 600 €
TOTAL PRESTATIONS DE SERVICE		35 000 €	59 496 €
Total convention + prestation		327 000 €	274525

Coûts Directs

AE2 : Système de production doublement		0 €	2 434 €
Stage Diane DECHE (Inosys)		0 €	2 434 €
AE5 : Création de valeur sur les territoires		0 €	350 €
Plaquette dégâts de gibiers		0 €	350 €
AE7 : Tête de réseau		30 000 €	30 670 €
Coûts du Comité Scientifique		30 000 €	27 175 €
Stage Matthieu LACOUR VEYRANNE Agroécologie		0 €	3 495 €
SOUS-TOTAL		30 000 €	33 454 €
TOTAL GÉNÉRAL		357 000 €	307 979 €

Tableau 4 : ETP et subvention CasDAR réalisés des missions nationales 2014 et des coûts du CS en 2014

1. 4. GOUVERNANCE ET PILOTAGE DU PROGRAMME

Le conseil d'administration de l'APCA par une délibération du 09 janvier 2014 (annexe 2) a adopté à l'unanimité l'intitulé, le périmètre et les finalités des huit actions du programme pluriannuel 2014-2020 de l'APCA.

Sur la base de cette orientation, le service Innovation, Développement et Pratiques Agricoles de l'APCA (Direction Entreprises et Conseil), a animé l'élaboration du présent programme, en impliquant les services techniques concernés, le service financier et la cellule contrôle de gestion. Le programme prévisionnel ainsi élaboré a été soumis pour validation au Secrétaire Général de l'APCA, Jo Giroud.

Les engagements prévisionnels de l'APCA font l'objet d'un avis du Commissaire du Gouvernement auprès de l'APCA et du Comité Scientifique de l'APCA, avant d'être soumis au Ministère de l'Agriculture (DGPAAT), qui a formulé un avis favorable et formalisé le conventionnement du présent programme (convention notifiée à l'APCA le 3 septembre 2014).

Pour chaque mission nationale, un appel à candidature a été diffusé à l'ensemble des Chambres. Les candidatures ont été examinées par des jurys généralement composés d'un élu en charge du dossier concerné et de collaborateurs de l'APCA. Sur la base de l'avis de ces jurys, le Conseil d'Administration de l'APCA du 9 octobre 2014 a délibéré afin de mobiliser des agents du réseau pour la mise en œuvre des missions nationales.

Le comité de direction de l'APCA réunissant l'ensemble des Directeurs autour du Directeur Général, organise notamment la coopération entre les services, la préparation du programme prévisionnel de développement et de son compte-rendu, réalisés par l'APCA. En 2014, une réflexion a été menée au sein du comité de direction, afin d'ancrer plus fortement le programme de développement de l'APCA avec l'ensemble des actions menées par l'APCA. Il en résulte la création d'une nouvelle instance : le « Comité de Coordination des Services Communs et du CasDAR », qui à partir de 2015 se réunit une fois par mois en lieu et place du comité de direction pour examiner spécifiquement le programme d'appui de l'APCA aux actions de développement des Chambres. Outre les membres du comité de direction, cette instance est composée des chefs des services « Innovation, développement et pratiques agricoles », « Démarche qualité des services », « Resolia » et du chargé de missions « offre commune de services ».

• Gestion des actions

Un chef de projets a été désigné pour chacune des huit actions élémentaires au sein des services de l'APCA en fonction des compétences des services. Le tableau 5 précise la liste de ces chefs de projets, et les modifications 2014 suite à des mouvements de personnel.

Un temps spécifique pour la gestion de chaque action a été attribué à chaque chef de projets. Chaque équipe-projet s'est réunie afin de faire le point sur son avancement. Le chef de projet de l'action élémentaire n°8 « Gouvernance » a coordonné l'ensemble du dispositif et accompagné l'ensemble des chefs de projets dans leur mission, assurant un appui méthodologique en organisant régulièrement des réunions d'échanges de pratiques avec les chefs de projets des autres actions élémentaires.

Les chefs de projets des actions élémentaires sont chargés du bon accomplissement des engagements annuels pris dans le cadre du programme de développement agricole et rural. Ils sont appuyés par les responsables de pôles et les responsables d'équipes de l'APCA.

Une formation spécifique à la gestion de projet a été mise place pour les chefs de projets (voir partie 1-2 / AE8).

Actions élémentaires (le cas échéant opérations)	Nom du chef de projet de l'action	Structure de rattachement du chef de projet
AE 1	Mathilde ANDRE	L'ensemble des chefs de service sont des collaborateurs de l'APCA
AE 2	Benjamin BALLOY	
AE 3	Nicolas DASPRES	
AE 4	Philippe Van KEMPEN	
AE 5	Anne LEMAIRE remplacée par Yousri HANNACHI durant son congé maternité	
AE 6	Aurélien ESPOSITO-FAVA	
AE 7	Elodie MARTINO	
AE 8 Gouvernance	Aude AGENIS-NEVERS remplacée par Tiphaine RIFFAUD, suite à son changement de poste	

Tableau 5 : Les chefs de projet des actions élémentaires.

Les équipes CasDAR s'appuient sur des commissions professionnelles thématiques, instances de réflexion et de proposition, et sur des groupes métiers constitués de conseillers experts de différentes régions.

2. TABLEAUX DE COMPTE RENDU DES TRAVAUX REALISES PAR ACTION ELEMENTAIRE

3. EDITIONS DARWIN CERTIFIEES

3. 1. LISTE DES CONVENTIONS DU PROGRAMME

3. 2. LISTE DES ACTIONS ET OPERATIONS DU PROGRAMME

3. 3. COMPTES DE REALISATION

- Le compte de réalisation consolidé établi par action
- Le compte de réalisation contractant établi par action
- Les comptes de réalisation établis par action, de chacun des réalisateurs inscrits sur la liste des conventions du programme (APCA et Chambres Réalisatrices)

3. 4. LISTES DE TOUS LES AGENTS AYANT PARTICIPE AU PROGRAMME

4. AUTRES JUSTIFICATIFS CERTIFIES

4. 1. METHODE DE CALCUL DES COUTS ET D'IMPUTATION DES CHARGES INDIRECTES

4. 2. METHODE D'ENREGISTREMENT DU TEMP DE TRAVAIL DES AGENTS ENGAGES DANS LA PROGRAMME

ANNEXES

LIVRABLES EXEMPLAIRES

- **Guide sur les techniques et politiques de gestion des risques en France et à l'étranger**

Présentation : Ce guide est un outil de capitalisation sur la gestion des risques à destination des conseillers. Il constitue un recensement complet des dispositifs de gestion des risques en France et dans plusieurs pays étrangers.

Action élémentaire 1 : Pilotage, management et stratégie d'entreprise

Objectif Opérationnel 3: Favoriser l'anticipation des exploitations face aux évolutions conjoncturelles et structurelles du contexte économique grâce à la vision prospective et à la gestion des risques.

Tâche 3.3: Dresser un bilan des actions de conseils de type risque conduites par les Chambres d'agriculture

Diffusion :

L'outil a été diffusé à l'ensemble du réseau des Chambres d'agriculture via l'outil via Opéra Portail dans la thématique « gestion des risques et calamités » de la page « économie et politiques agricoles » le 13 septembre 2014.

Gestion des risques - Guide sur les techniques et politiques de gestion des risques en France et à l'étranger - Agrégateur de contenus - Mozilla Fire...

Fichier Édition Affichage Historique Marque-pages Outils ?

https://www.opera.chambres-agriculture.fr/actualites-de-la-thematique/-/asset_publisher/FUOTmoB1o4zb/content/gestion-des-risques---guide-sur-les-techniques-et-politiques-de-gestion-des-risques-en-fr

OPERA

Intranet collaboratif des Chambres d'agriculture®

Gestion des risques – Guide sur les techniques et politiques de gestion des risques en France et à l'étranger

Les Chambres d'agriculture ont élaboré un document relatif aux risques et aux techniques et politiques de gestion des risques existantes, en France et à l'étranger. Ce document est articulé en 5 grandes parties :

- Qu'est-ce qu'un risque ?
- Les techniques de prévention des risques climatiques
- La politique française de gestion des risques
- Les outils de gestion des risques dans la future PAC
- Les outils de gestion des risques dans le Monde

Sa dernière actualisation date de septembre 2014.
Le document complet est disponible en suivant ce [lien](#).

Contact : [Claire-Isabelle Rousseau](#)

Publié par **Colette RENAUD** [13/09/14]

Aucune réaction [Soyez le premier à réagir](#) [S'abonner aux réactions](#)

démarrer Courrier entra... 2 Explorateur... Microsoft Excel... 2 Firefox 15FCAS216_no... 99% 11:37

- **Guide national complet d'élaboration et d'utilisation de la typologie INOSYS et sa version simplifiée pour l'utilisateur**

Présentation : Ce guide comprend une méthodologie complète d'utilisation de la typologie INOSYS. Afin d'optimiser l'utilisation de ce guide, une application web est en cours d'élaboration, avec des questions clés permettant à l'agriculteur d'obtenir le classement de son exploitation dans la typologie (type). Une fois l'application opérationnelle, elle sera connectée à une base documentaire permettant d'obtenir les références du type d'exploitation recherché.

Une mise à jours de quantification est prévue avec l'ESAE (enquête structure des exploitations agricole) du MAAF.

Action élémentaire 2 : Systèmes de production doublement performants

Objectif opérationnel 5 : intégrer l'approche systémique et mieux mobiliser les références en matière de double performance dans le conseil aux agriculteurs

Tâche 5.2 : Capitaliser les travaux effectués pour faciliter l'appropriation de la typologie INOSYS par les conseillers.

Diffusion :

Premièrement diffusé au réseau de conseillers spécialisés via l'outil Opéra Collaboratif, elle a ensuite été diffusée à l'ensemble du réseau des Chambres d'agriculture avec l'outil Opéra Portail en 2015.



Référentiel des coûts de mécanisation agricole

Présentation : Ce document à destination des agriculteurs et des conseillers, permet d'aider les agriculteurs, à calculer leur coût de matériel afin d'estimer leur coût de production et le seuil de rentabilité des cultures.

Ainsi, ces références permettent de calculer au plus juste, le coût des travaux à réaliser dans le cadre d'entraide pour optimiser les charges de mécanisation.

Ce référentiel sert également de référence pour le suivi des fermes DEPHY pour calculer l'intérêt économique des différentes solutions agroécologiques.

Il sera actualisé chaque année, en tenant compte des évolutions économiques d'achat du matériel, du coût du pétrole, et de la variation des coûts de fabrication industrielle des machines.

Action élémentaire 4 : Agroéquipement

Objectif opérationnel 5 : Concevoir et déployer un conseil global à l'investissement

Diffusion :

Ce document est disponible sur Opéra portail pour l'ensemble du réseau des Chambres, ainsi que sur plusieurs sites du réseau des Chambres d'agriculture. Ce document a été diffusé sous format papier et mis à disposition auprès des conseillers en machinisme par mail. Sa diffusion et son adaptation s'effectue au niveau local dans Presse Départementale Agricole, à travers le réseau de conseillers spécialisé. Un extrait a été publié dans la « France Agricole » août 2014. Le document a également été diffusé par le réseau des CUMA.

The screenshot shows a Mozilla Firefox browser window displaying the 'Coûts 2014 des matériels' page on the Opéra portal. The page title is 'Coûts 2014 des matériels - Agrégateur de contenus - Mozilla Firefox'. The URL is 'https://www.opera.chambres-agriculture.fr/actualites-de-la-thematique/-/asset_publisher/FUOTmo8Io4zb/content/couts-2014-des-materiels/pop_up?_101_INSTANCE_FUOTmo8Io4zb_viewMode=print'. The page features the 'OPERA' logo and the text 'Intranet collaboratif des Chambres d'agriculture®'. The main content is titled 'Coûts 2014 des matériels' and includes the following text:

Le service Élevage et Agroéquipements vient de publier l'édition 2014 des coûts des matériels de grandes cultures, de fourrages, de cultures spécialisées, de viticulture et d'arboriculture.

Le service Elevage et Agroéquipement vient de publier la mise à jour 2014 des coûts de revient de plus de 700 matériels.

Les données économiques sur les matériels sont issus de la méthode de calculs dite "BCMA" qui définit le coût des matériels uniquement.

Vous pouvez consulter un [extrait du document](#).

Les calculs prennent en compte les charges fixes (dépréciation de la valeur du matériel et les frais financiers) et les frais variables (assurance, entretien réparation, pneumatiques, carburant, etc.).

Les coûts sont donnés à l'heure pour les tracteurs et à l'hectare pour la plupart de matériels. Mais pour certains matériels cela peut changer et être par exemple à la balles de foin.

Le document complet est disponible au prix de 40 € TTC port compris.

Pour tous renseignements prenez contact avec le service Elevage et Agroéquipement de l'APCA au 01 53 57 10 69 ou auprès de [Jean-Luc Pérès](#)

Publié par **Jean-Luc PERES** [24/07/14]

Aucune réaction [Soyez le premier à réagir](#) [S'abonner aux réactions](#)

• Synthèse des Programmes de Développement Rural Régionaux

Présentation : Ce document composé de quatre pages et de liens cliquables, donne une vue d'ensemble du dispositif FEADER. Il recense toutes les modalités de financement dans les 22 PDR. Il permettra d'appuyer les régions dans leurs demandes d'ouverture de différentes mesures dans les PDR pour optimiser le développement agricole et territorial en région. Ce document, dans un contexte de décentralisation, permet d'effectuer un suivi des PDR et d'en remonter les évolutions au niveau national.

Pour consulter les liens du document de 4 pages merci de vous rendre sur l'adresse suivante :

http://paris.apca.chambagri.fr/download/apca/f/2015/5_AE5.pdf

Action élémentaire 5 : Création de valeur dans les territoires

Objectif opérationnel 1 : Favoriser l'émergence et professionnaliser l'accompagnement des projets collectifs dans les territoires ruraux et périurbains.

Tâche 1.3 : Identifier et activer les financements facilitant la réalisation de projets agricoles collectifs

Moyen de diffusion :

Premièrement diffusée au réseau de conseillers spécialisés via l'outil Opéra Collaboratif, cette synthèse a ensuite été diffusée à l'ensemble du réseau des Chambres d'agriculture avec l'outil Opéra Portail.

Synthèse des programmes de développement rural régionaux - Agrégateur de contenus - Mozilla Firefox

Fichier Édition Affichage Historique Marque-pages Outils ?

https://www.opera.chambres-agriculture.fr/actualites-de-la-thematique/-/asset_publisher/FUOTmoB1o4zb/content/synthese-des-programmes-de-developpement-rural-regionaux/pop_up?_101_INSTANCE_

OPERA

Intranet collaboratif des Chambres d'agriculture©

Synthèse des programmes de développement rural régionaux

Un 4 pages de synthèse des Programmes de développement rural régionaux (PDRR) est disponible dans la rubrique "documents de références".

Ce 4 pages présente les mesures de développement rural retenues dans chaque région et la répartition de la maquette financière entre les différentes mesures.

Des fiches détaillées par mesure sont accessibles par des liens cliquables en dernière page.

Ce document provisoire sera actualisé lorsque les versions définitives des programmes seront disponibles.

Publié par **Anne BOURGES - LEMAIRE** [11/07/14]

Aucune réaction [Soyez le premier à réagir](#) [S'abonner aux réactions](#)

démarrer Courrier entra... 2 Explorateur... Microsoft Exc... 4 Firefox 15FCAS216_n... 99% 11:52

- **AE6 : Chartes de Partenariat**

Présentation : Ces Chartes symbolise le renforcement des partenariats entre les Chambres d'agriculture et les Etablissements d'enseignement agricole publics et privés. Ces Chartes incitent à l'action en proposant des enjeux nouveaux axés sur la transition vers une agriculture triplement performante et sur l'innovation agricole.

Action élémentaire 6 : Métiers, compétences et organisation

Objectif opérationnel 3 : Accompagner toutes les formes d'innovation en agriculture à travers le conseil et la formation

Tâche 3.6 : Actualiser nos partenariats Recherche-Développement-Formation dans une perspective d'innovation et de double performance

Diffusion :

Les Chartes de partenariats ont été diffusées sur Opéra Portail pour en porter la connaissance à l'ensemble du réseau des Chambres.

Cependant, l'intérêt des Chartes de partenariats ne réside pas dans leur diffusion, mais plutôt sur leur élaboration, avec les échanges engagés, les solutions envisagées et les décisions communes prise en partenariat. Un document de communication joint aux chartes de partenariats permet de diffuser les enjeux du renforcement des partenariats entre les Chambres d'agricultures les Etablissements d'enseignements agricole.

Deux Chartes de partenariat entre les Chambres d'agriculture et l'Enseignement agricole sont signées - Résultat(s) de la recherche - Mozilla Firefox

https://www.opera.chambres-agriculture.fr/resultat-recherche/-/asset_publisher/muv4TRUjsXKG/content/deux-chartes-de-partenariat-entre-les-chambres-d-agriculture-et-l-enseignement-agricole-sont-sig

OPERA

Intranet collaboratif des Chambres d'agriculture@

Deux Chartes de partenariat entre les Chambres d'agriculture et l'Enseignement agricole sont signées

A la session des Chambres d'agriculture du 23 septembre 2014, Guy VASSEUR et la Directrice Générale de l'Enseignement et de la Recherche Mireille RIOU-CANALS signent deux Chartes de partenariat entre les Chambres d'agriculture et l'Enseignement agricole.

Deux chartes de partenariat sont signées le 23 septembre 2014 en session de l'APCA :

- L'une avec le Directrice Générale de l'Enseignement et de la Recherche du Ministère de l'Agriculture, pour l'enseignement agricole
- L'autre avec les trois Fédérations d'enseignement agricole privé :
 - Conseil National de l'Enseignement Agricole Privé (CNEAP)
 - Union Nationale des Maisons Familiales Rurales d'Education et d'Orientation (UNMFREO)
 - Union Nationale Rurale d'Education et de Promotion (UNREP)

Les deux chartes s'inscrivent dans le prolongement d'un partenariat déjà formalisé. Les Chambres d'agriculture et l'enseignement agricole ont en effet signé deux chartes nationales en 2009 pour une durée de 4 ans afin de renforcer leurs collaborations. Elles se sont déclinées dans les régions ou les départements et ont constitué un socle fédérateur pour travailler autour de projets partagés. Le bilan des réalisations a encouragé les partenaires à les renouveler.

Deux nouvelles Chartes pour inciter à l'action :

Il est vivement conseillé de décliner les Chartes au niveau local. Cette déclinaison permettra de rendre visible et mesurable la portée de ce partenariat au regard des objectifs généraux fixés. L'opérationnalisation des actions partenariales peut prendre appui sur des fiches d'explicitation en addendum des chartes.

Publié par **Fatma TERGOU** [03/10/14]